

L'INTERVIEW DU DIMANCHE | S'il est expulsé, Ted Mbingou sera séparé de sa compagne et de leur fille

« Voir ma fille sourire, je me dis que c'est ça, le bonheur ! »

Ted Mbingou, Gabonais, vit depuis plus de 12 ans en France. Il est en couple avec Gaëlle Ngo Kendek, une Camerounaise installée à Grenoble depuis 5 ans. Ils ont une fille de 8 mois, Camille. Mais M. Mbingou est sous la menace d'une expulsion. Témoignage.

→ Pourquoi aviez-vous quitté le Gabon pour Grenoble ?

«C'est mon patriarche (mon père) qui m'a demandé de quitter le Gabon pour la France afin d'y poursuivre des études d'informatique ; je suis arrivé à Grenoble en août 2004, à l'âge de 21 ans, avec un titre de séjour "étudiant". Avoir un diplôme européen, c'est toujours un plus en Afrique. J'ai étudié à l'institut privé Fauquier-Hays, je logeais à la résidence étudiante du Village Olympique. Mais mon père est mort en décembre 2004, le monde idéal s'est alors écroulé un peu car c'est mon patriarche qui finançait mes études.»

→ Vous avez alors dû travailler ?

«Oui, j'ai commencé à faire des petits boulots d'étudiant (c'est permis, pour un maximum de 17 heures par semaine). J'ai fait des missions d'intérim, pour les inventaires dans des grandes surfaces, les vendanges pendant les vacances, etc. En 2007, j'ai signé mon premier CDI à temps partiel à KFC Comboire. Mais c'est vrai que les résultats de mes études n'étaient pas fameux, je n'ai jamais obtenu



Ted Mbingou, Marie Gaëlle Ngo Kendek et leur fille Camille, dans leur appartement à Saint-Martin-le-Vinoux. « Depuis le 14 février, je suis vraiment dans le rouge, vraiment sans papier. On parle de nous comme des "sans-papiers", mais quand on voit tous les documents à fournir au fil des procédures... », sourit Ted Mbingou. Photos Le DU/Etienne BOUY

mon BTS en informatique. J'ai travaillé à KFC de 2007 à 2012, avec alors un directeur génial, très compréhensif, qui m'a fait confiance. En 2009, la préfecture a refusé de me délivrer un titre de séjour "étudiant", mais le tribunal administratif a dit que j'avais droit au titre de séjour "vie privée et familiale", qui permet de travailler. Je suis devenu responsable de service à KFC, quasiment l'adjoint du directeur.»

→ Quand les choses se sont-elles gâtées ?

«En 2009, quand j'ai eu ma première OQTF (obligation de quitter le territoire fran-

çais). J'ai fait un recours, j'ai gagné. J'ai eu une autre OQTF en 2012. En tout, j'ai eu quatre OQTF, la dernière date de novembre 2016. Là encore, j'ai déposé un recours mais il a été rejeté le 14 février dernier. Depuis cette date, je suis donc expulsable à tout moment car même si je vais déposer un recours en appel, la semaine prochaine, ce recours n'est pas suspensif.»

→ Mais vous une famille...

«Oui, je vis en couple avec Gaëlle (NDLR : lire ci-dessous) depuis 2013, et nous avons une fille, Camille, née le 20 juin 2016 à la maternité de

La Tronche. On habite dans un logement social qu'elle a obtenu à Saint-Martin-le-Vinoux. Elle aussi a reçu une OQTF mais son recours n'a pas encore été jugé.»

→ Que deviendra votre famille si vous êtes expulsé ?

«Je peux être expulsé à tout moment, puisque la préfecture sait où j'habite et a confisqué mon passeport. Si je suis rapatrié au Gabon, notre famille sera divisée, car Gaëlle, Camerounaise, a peu de chance d'obtenir un titre de séjour au Gabon. Inutile donc qu'elle essaie de venir avec moi au Gabon.»

→ Vous imaginez être séparé de votre compagne, de votre fille ?

«Je suis obligé d'être un peu fataliste : si je suis expulsé, il faudra que chacun refasse sa vie, moi au Gabon, elle, ici ou au Cameroun. Je m'occupe au quotidien de Camille depuis qu'elle a deux mois, depuis que ma compagne est en formation à Chambéry. Je passe les meilleurs moments de ma vie avec ma petite. Alors, si je dois partir, je me dis qu'au moins, j'aurai passé du temps avec ma fille. Je suis heureux rien qu'à la voir sourire et être en bonne santé. Je me dis que c'est ça, le bonheur.»

Propos recueillis par Vincent PAULUS

« Trois entreprises m'ont rappelé pour me proposer un poste »

→ De quoi vivez-vous ?

«De 2004 à 2012, je vivais grâce à mon travail. Notamment à KFC, où j'ai travaillé de 2007 à 2012, en étant à temps plein à partir de 2009. Mais quand mon titre de séjour "vie privée et familiale" n'a pas été renouvelé, je n'ai plus eu l'autorisation de travailler. La préfecture veut souvent faire passer les demandeurs de titre de séjour pour des "mendians", mais je n'ai jamais demandé aucune aide financière tant que j'ai pu travailler. Quand ça n'a plus été possible, j'ai parfois demandé des aides ponctuelles au CCAS de Grenoble, à raison d'environ 100 € tous les deux mois. Ces derniers mois, on vivait sur les aides reçues par Gaëlle : une bourse de la Région de 395 € par mois pour ses études, une aide au logement de 330 € par mois et une aide à l'enfance (du fait de Camille) de 184 € par mois. Ces aides sont supprimées depuis janvier, du fait de l'OQTF de Gaëlle, sauf l'aide de la Ré-



Ted Mbingou rêve qu'André Vallini intervienne pour lui... Photo Le DL/E.B.

gion. Maintenant, c'est très dur, avec un loyer de 490 € par mois et 395 € par mois de ressources. J'ai pris rendez-vous avec une assistante sociale mais on ne peut plus être aidés. Je vais aux Restos du cœur à Fontaine, aussi aux Relais bébé du cœur, pour avoir des couches et des petits

pots pour Camille.»

→ Vous pourriez pourtant trouver du travail si vous aviez un titre de séjour ?

«Oui, j'ai eu en septembre 2014 une promesse d'embauche d'une entreprise de carrelage où j'ai travaillé. Pour "garder la forme", j'ai conti-

nué ces derniers mois à passer des entretiens d'embauche. Trois entreprises m'ont rappelé pour me proposer un poste (manutentionnaire, manager dans un fast-food, animateur dans un village de vacances), mais j'ai à chaque fois répondu que je venais d'être pris ailleurs, pour ne pas dire que j'étais sans-papiers.»

→ Des habitants et des élus vous soutiennent...

«Oui, une de mes voisines, militante du PC, a eu connaissance de ma situation et a lancé un comité de soutien. De nombreux élus m'ont envoyé un courrier de soutien, mais je veux surtout citer les deux seules élues qui ont fait des démarches et ont demandé à me rencontrer pour connaître ma situation : la députée Marie-Noëlle Battistel et la sénatrice Annie David. Mon espoir serait qu'une personnalité iséroise comme André Vallini, secrétaire d'État, puisse soutenir mon dossier.»

Marie Gaëlle Ngo Kendek : « Je ne veux pas y penser »

→ Marie Gaëlle Ngo Kendek, pourquoi êtes-vous venue ici ?

«J'ai fait une licence de droit dans mon pays, le Cameroun, et ma famille a alors insisté pour que je vienne poursuivre en master ici, à Grenoble, où habitait ma cousine française. Je suis arrivée ici en septembre 2011, mais ça a été compliqué pour moi de quitter le Cameroun. J'ai eu des échecs dans mes études de droit, en lettres aussi, où je me suis aussi inscrite. Depuis avril 2012, j'ai toujours travaillé, d'abord dans une cafétéria, puis dans deux maisons de retraite. Je suis tombée enceinte à l'automne 2016, et j'ai travaillé tant que mon état me le permettait.»

→ Quelle est votre situation ?

«Je bénéficie, à Chambéry,

d'une formation pour obtenir le diplôme d'État d'aide-soignante. Cette formation est financée par le conseil régional, car il y a un gros déficit en aides-soignantes. Ma formation se terminera en juillet 2017, et je suis sûre de trouver du travail une fois diplômée. Mais j'ai, à mon tour, reçu une OQTF le 10 novembre 2016, trois jours après l'OQTF de Ted, à cause des échecs dans mes études et pour cause d'éloignement du conjoint, puisque Ted doit être expulsé ! J'ai fait un recours contre cette OQTF, j'attends.»

→ Vous pensez à la possible expulsion de Ted ?

«Je ne veux pas y penser, pour me protéger. Mon stage actuel, à l'hôpital de Chambéry, m'aide à ne pas penser à ça.»



Marie Gaëlle Ngo Kendek, souriante avec Camille. Mais tellement anxieuse (et on la comprend) de savoir qu'elle risque d'être séparée de son compagnon, et sa fille, séparée de son papa... Photo Le DL/E.B.